

Conseil d'administration

Séance du 15 avril 2021

Point n°3

Présentation du projet de contrat d'objectifs et de performance 2021-2024

Parallèlement aux travaux relatifs au projet stratégique, le Cerema et le CGDD/MTE ont conduit une réflexion sur le COP du Cerema pour la période 2021-2024.

Une première réunion du Copil du COP a eu lieu en septembre 2020. Un deuxième Copil réunissant des représentants de l'ensemble des directions d'administration centrale concernées s'est réuni le 12 mars dernier.

Lors de ce Copil, un document provisoire a été présenté et il a été acté que le COP serait composé d'une présentation générale du Cerema et de son activité sur 4 ou 5 pages maximum, suivie de 7 axes et que le projet stratégique serait annexé au COP. L'ossature envisagée est résumée ci-après.

Les 7 axes et les thèmes ont été arrêtés mais bien entendu la formulation est amenée à évoluer. A ce stade, les objectifs, jalons et indicateurs associés à ces axes sont en cours de réflexion. Le document indique les pistes de réflexions proposées par le Cerema

Présentation du Cerema et de son activité

Axe 1 – Consolider la relation entre l'Etat et le Cerema

Cet axe portera sur les modalités relationnelles entre l'établissement et la tutelle (conventionnement, comité d'orientations thématiques, programmation de l'activité). Il portera une logique d'orientation stratégique de l'activité de l'établissement au regard de politiques publiques prioritaires nationales, d'enjeux d'innovations majeurs, ...

Axe 2 – Amplifier l'action du Cerema au bénéfice direct des collectivités territoriales : vers une gouvernance et un modèle économique renouvelés

Cet axe porte l'ambition d'un accroissement de l'activité de l'établissement au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs groupements dans une logique de portage et d'appui de l'amont à l'aval des politiques publiques des 6 domaines d'activités. Les réflexions en cours liées à la plus grande ouverture du Cerema aux collectivités territoriales –cf article 38 du projet de loi 4D) sont abordées.

Axe 3 – Renouveler et développer les compétences techniques du Cerema au bénéfice de la communauté nationale

Cet axe acte l'impérieuse nécessité de construire avec la tutelle une politique forte de renouvellement et d'adaptation des compétences techniques de l'établissement

(notamment sur le numérique), dans l'épure du cadre administratif existant mais également en innovant.

Axe 4 – Augmenter la capacité d'expertise et de diffusion des connaissances et des jeux de données du Cerema par le numérique et un « Cerema plateforme »

Cet axe met l'accent sur l'importance d'un accès à l'expertise et aux connaissances produites par le Cerema, décuplé grâce à un fonctionnement en « plateforme », l'accent mis sur l'accès aux données produites ou transformées par le Cerema et de nouveaux services numériques.

Axe 5 – Renforcer la place du Cerema dans la recherche et l'innovation

Ajouté suite à l'avis du Conseil scientifique et technique, cet axe doit démontrer la spécificité de l'établissement en R&I, trait d'union entre le monde académique et l'ingénierie opérationnel. Il vise également à forger les bases d'un Cerema complètement inscrit dans les « canons de la recherche », notamment en vue d'une reconnaissance par l'HCERS¹.

Axe 6 – Améliorer l'action du Cerema par l'évaluation en continu

Cet axe comprendra les engagements de l'établissement pour la mise en œuvre de sa démarche qualité, de sa démarche de « responsabilité sociétale et environnementale » d'établissement notamment dans le cadre de la charte du développement durable signé avec le CGDD/MTE ainsi que l'exemplarité carbone de l'établissement.

Axe 7 – Moderniser le pilotage de l'établissement

Cet axe comprendra les modalités de pilotage de l'établissement et de modernisation de son suivi d'activités et de fonctionnement (comptabilité analytique, gestion de projets, schéma immobilier, démarche interne de pilotage stratégique, ...).

Pour élaborer ce COP, la démarche de concertation interne se poursuit avec la continuation des réunions du groupe « think tank », avec la constitution de groupes thématiques et par l'information des comités de directions.

Par ailleurs, des groupes de travail conjoints entre le Cerema et les directions d'administration centrale sous l'égide de notre tutelle, le CGDD, ont commencé le 29 mars, à raison d'une réunion par axe.

Au-delà de ces groupes, un copil du COP se réunira une troisième fois mi-juin.

En termes de calendrier de consultation des instances du Cerema, le COP fera l'objet d'une information au CTE du 4 mai puis d'une consultation formelle du même CTE à une date à déterminer en juin. Le conseil stratégique sera consulté lors de sa séance du 24 juin, le conseil scientifique et technique lors de sa séance du 30 juin et le COP sera soumis à approbation lors du conseil d'administration du 7 juillet 2021.

¹ HCERS : Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur